

De la place pour l'herbe dans les vignes

Un tiers du vignoble est couvert d'herbe tout au long de l'année. Une technique inégalement appliquée selon les régions. Qui rime souvent avec l'amélioration de la qualité des vins.

Couvrir d'herbe les parcelles toute l'année, tel est le choix fait par certains viticulteurs. En 2006, cette technique est répandue sur plus du tiers du vignoble français. Semé ou spontané, ce couvert se limite le plus souvent aux superficies situées entre les rangs de vigne. Une pratique qui répond à des objectifs multiples : maîtrise de la vigueur de la vigne, diminution des quantités d'herbicides, réduction des coûts et

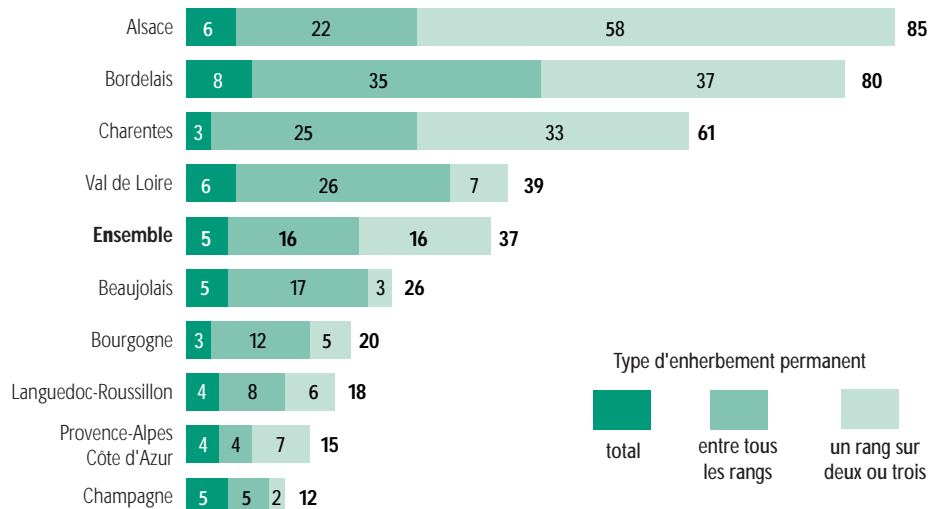
protection des sols. L'enherbement est diversement adopté selon les vignobles. Il a conquis l'Alsace, le Bordelais et les Charentes depuis une quinzaine d'années. Il demeure en retrait en Champagne et dans les vignobles méditerranéens.

Un choix délibéré

Mettre en place un couvert permanent est une démarche volontaire chez les viticulteurs. Qui dépasse de beaucoup les 9 % du vignoble pour lesquels l'enherbement est imposé par un cahier des charges. Et ce même en Alsace et dans le Bordelais, où la présence d'un couvert permanent n'est contractualisée que sur respectivement 17 et 9 % des surfaces. Ce n'est pas non plus une technique plus répandue chez les viticulteurs bio qui la pratiquent autant que le reste des viticulteurs. Les vigneronns qui enherbent poussent la démarche jusqu'au bout de leur parcelle. Au point de l'étendre quasi systématiquement aux « tournières », ces bandes de terre à l'extrémité des rangs de vigne. Une pratique commune à toutes les régions. Et plus encore en Charentes, où les tournières sont systématiquement enherbées.

L'Alsace et le Bordelais conquis par l'enherbement permanent

Part des surfaces des vignes à raisin de cuve enherbées de façon permanente en 2006 (en %)



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs 2006

Pour en savoir plus...

■ « Les méthodes alternatives aux traitements chimiques reconquièrent le vignoble girondin », *Agreste-Aquitaine*, n° 26, novembre 2008

■ « Les pratiques culturales dans les vignes de Bourgogne en 2006 : un hectare sur cinq ne reçoit pas d'herbicide », *Agreste-Bourgogne*, n° 96, août 2008

■ « Enquête sur l'entretien des sols viticoles en 2004 : des techniques variées pour l'entretien des sols viticoles », *Agreste-Franche-Comté*, n° 108, juillet 2006

■ D. Théry, P. Rey, L. Delière, P. Lecomte, D. Merdinoglu, « Démarches innovantes pour une protection durable du vignoble » dans *Innovations agronomiques*, novembre 2007, p. 75-94

■ Vers des systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires : potentialités de réduction de l'utilisation des pesticides, Institut national de la recherche agronomique (groupe R et D de Ecophyto 2018), à paraître

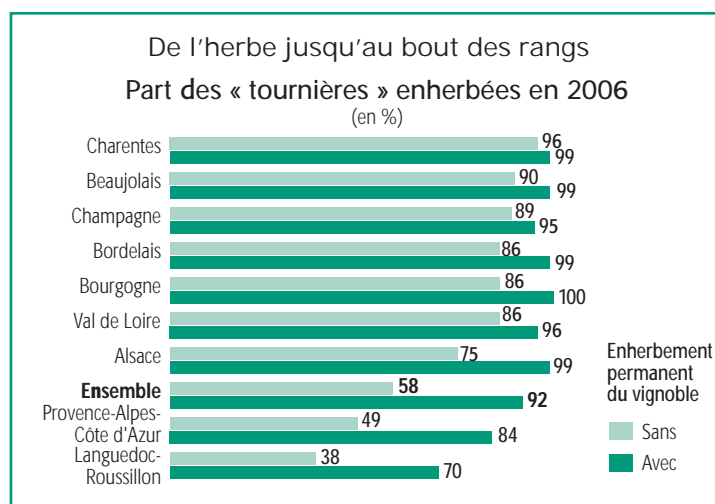
et les sites Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr et du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) : www.ifen.fr

> L'enherbement délaissé dans les vignobles étroits

Un faible écartement des rangs de vigne est un obstacle important à la mise en place d'un couvert permanent. Il rend difficile voire impossible le passage des engins nécessaire à l'entretien du couvert. À peine supérieur à un mètre en Champagne, l'écartement des rangs peut expliquer pourquoi l'enherbement permanent y est si peu développé. Il ne l'est pas beaucoup plus dans les vignobles étroits de Bourgogne et du Beaujolais. La faible distance des rangs limite aussi le couvert dans une partie du Bordelais. Là où les rangs sont séparés de moins de 1,20 mètre, le couvert n'est adopté que sur 20 % des surfaces.

Une concurrence parfois recherchée

Le couvert végétal limite la vigueur de la vigne. Parce qu'il la concurrence pour l'eau et les éléments nutritifs. Un objectif qui semble guider les viticulteurs bordelais ou alsaciens. Ils sont les plus nombreux à effeuiller et à vendanger en vert leurs vignes, c'est-à-dire à les délester de grappes encore vertes pour diminuer le rendement. Autre indicateur qui démontre la recherche de la



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs 2006

qualité au détriment des quantités : les vigneron bordelais ou alsaciens n'apportent de l'azote minéral que sur de faibles surfaces. Le couvert permanent réduit également le développe-

Pour limiter la vigueur de la vigne

ment du *Botrytis*. Encore appelé pourriture grise, ce champignon est préjudiciable à la récolte. À l'opposé, sous des climats marqués par une forte sécheresse estivale, la crainte d'une trop grande concurrence entre

l'herbe et la vigne et une faible présence du *Botrytis* n'incitent pas les viticulteurs à mettre en place un couvert permanent. Ainsi, les viticulteurs du Languedoc-Roussillon ou de Provence ne mettent en place un couvert permanent que sur respectivement 18 et 15 % de leur vignoble.

Plus de portance

Couvrir le sol de manière permanente par une végétation naturelle ou semée améliore la portance du sol. Ce qui permet le passage des engins indépendamment de la pluviométrie. C'est la raison principale qui pousse les vigneron charentais à enherber. Autre motivation, la recherche d'une réduction des coûts d'entretien du vignoble. Les viticulteurs charentais en enherbant ont la volonté de réduire le recours aux herbicides et de s'affranchir de travaux du sol coûteux en main-d'œuvre et en carburant. Des économies bienvenues pour des exploitants touchés par la crise du cognac.

Moins d'érosion

Le couvert permanent lutte contre l'érosion et le ruissellement. Surtout dans les vignobles de coteaux. Non seulement la végétation stabilise et améliore la tenue du sol. Mais elle le protège lors des fortes pluies, et permet une meilleure infiltration

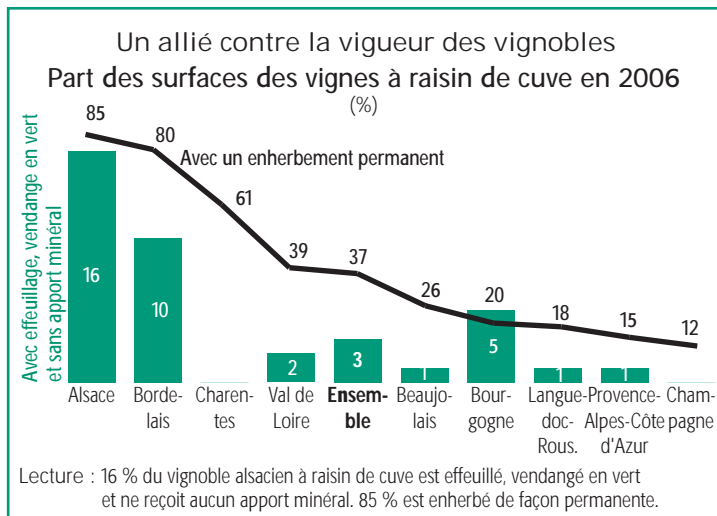
L'enherbement peu pratiqué dans les vignobles étroits

Part en 2006 des surfaces en vigne à raisin de cuve avec un enherbement permanent selon la distance entre les rangs

	Moins de 1,20 m	1,20 m et plus	Ensemble	Distance moyenne (m)
Alsace	n.s.	86	85	1,7
Bordelais	20	84	80	2,2
Charentes	0	61	61	2,6
Val de Loire	n.s.	39	39	1,7
Beaujolais	16	62	26	1,1
Bourgogne	13	43	20	1,1
Languedoc-Roussillon	n.s.	18	18	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	15	15	2,3
Champagne	12	0	12	1,0
Ensemble	14	40	37	2,1

n.s. : non significatif.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs 2006



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs 2006

> de l'eau. Le couvert peut se limiter à l'hiver, période la plus propice à l'érosion. Ainsi, l'herbe concurrence peu la vigne. Cette technique est privilégiée en Bourgogne et dans les vignobles méditerranéens, des régions exposées à la sécheresse estivale. Autre moyen de prévenir l'érosion des sols viticoles sans concurrencer la vigne, la couverture du sol par un « mulch » par exemple de la paille ou des écorces. Une solution expérimentée dans 30 % du vignoble champenois et peu répandue ailleurs.

Des herbicides réservés à l'entretien du rang

Enherber ne signifie pas renoncer au désherbage chimique. En cas d'enherbement total, le recours au désherbage chimique est moins répandu. Mais il n'est pas abandonné, car il permet une meilleure maîtrise du couvert. En moyenne, les vigneron appliquent deux traitements herbicides. Mais ceux qui enherbent entre tous les rangs limitent neuf fois sur dix les applications aux seuls rangs de vigne. Un moyen de diviser par trois les quantités déversées.

Avec ou sans couvert, le glyphosate reste la substance active herbicide la plus utilisée par les vigneron en 2006. Le diuron et l'aminotriazole viennent ensuite. Ces trois substances actives, très aptes au ruissellement, sont fréquemment retrouvées dans les eaux superficielles des bassins versants à dominante viticole¹. Le diuron est interdit d'utilisation depuis le 14 décembre 2008. Un retrait qui fait suite à ceux de

Un moyen pour réduire les quantités d'herbicides

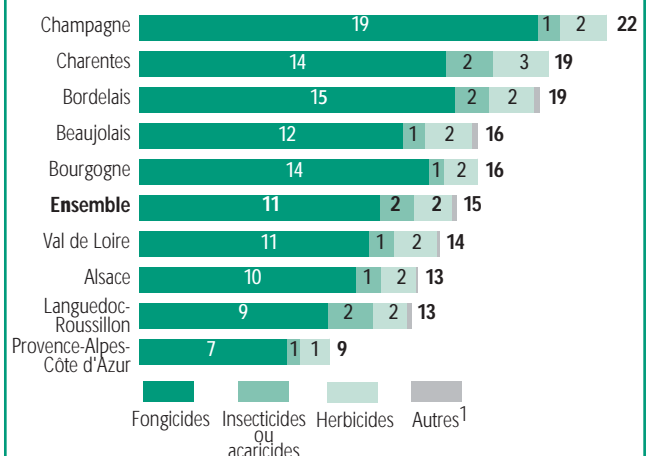
la simazine, du norflazuron ou de la terbuthylazine en 2003 et 2004. Face à l'évolution de la réglementation et les objectifs de la loi Grenelle en matière de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, l'enherbement permanent et le travail du sol apparaissent comme des alternatives au désherbage chimique exclusif. >

1. Selon une synthèse du service de la protection des végétaux de 2005 portant sur 17 bassins versants à dominante viticole.

Deux herbicides et treize autres traitements phytosanitaires

■ 14,8 traitements, c'est ce que reçoit en moyenne un hectare de vigne à raisin de cuve en 2006. Une moyenne qui masque des disparités dues à des différences de pression parasitaire selon les régions et à la stratégie adoptée par les viticulteurs. Les viticulteurs champenois appliquent en moyenne 22 traitements contre 9 pour les viticulteurs provençaux. Les herbicides comme les insecticides représentent une faible part des traitements. Les trois quarts des interventions sont destinées à lutter contre les maladies fongiques, mildiou et oïdium principalement. Folpel contre le mildiou et soufre contre l'oïdium sont les substances actives fongicides les plus fréquemment utilisées en viticulture. En 2006, les traitements fongicides sont déclenchés pour 8 hectares sur 10 après observation des parcelles. Ils sont systématiques sur 3 % des surfaces. Les préconisations des distributeurs sont suivies sur 56 % des surfaces.

Nombre moyen de traitements par hectare de vigne à raisin de cuve en 2006



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs 2006

> Autre solution, le désherbage thermique. Cette dernière technique consiste à détruire la partie aérienne des adventices par le passage de brûleurs alimentés par du gaz. Exigeante en main-d'œuvre et carburants, cette pratique est confidentielle à l'échelle du vignoble français.

Avec la contribution de Ludovic Paris et Yvan Colombel de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (Viniflor), de Marie Cugny-Seguin du Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

et de Jacques Grosman de la direction générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Catherine Chapelle-Barry

SSP – Bureau des statistiques végétales et forestières

Méthodologie

■ L'enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs a été réalisée pour la première fois en 2006 par les services statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre d'une convention conclue avec l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (Viniflor) et le Service de l'observation et des statistiques (SOeS). L'enquête a porté sur un échantillon d'un peu plus de 5 200 parcelles de vigne à raisin de cuve. Les viticulteurs ont été interrogés sur l'ensemble de leurs interventions réalisées sur une parcelle pendant la campagne 2005/2006 : entretien du sol, fertilisation ou encore lutte contre les ennemis des cultures. Neuf régions viticoles réparties sur vingt et un départements ont été interrogées. Les superficies extrapolées représentent 83 % des surfaces en vigne à raisin de cuve en France.

Traitement : désigne l'usage d'un produit phytosanitaire. Un même produit appliqué sur deux passages est compté deux fois.

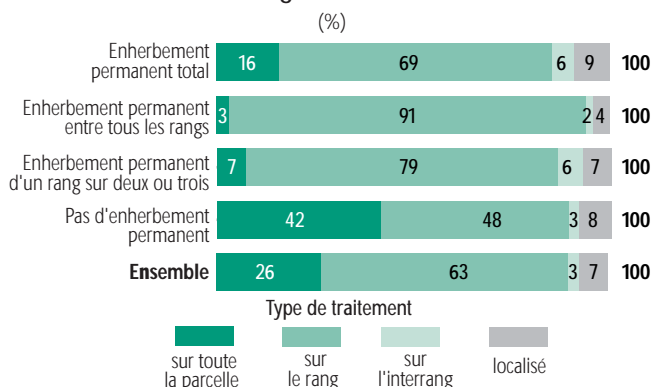
Substance active : substance ou micro-organisme exerçant une action générale ou spécifique sur les organismes nuisibles ou sur les végétaux, partie de produits végétaux ou produits végétaux.

Enherbement permanent total : la totalité de la surface de la parcelle est enherbée de manière permanente, c'est-à-dire sur et entre les rangs de vigne. Le couvert peut être semé ou spontané.

Vendange en vert : en cas de récolte potentiellement élevée, cette technique réalisée manuellement consiste à éliminer la partie excédentaire de grappes pendant l'été.

Effeillage : suppression des feuilles situées à proximité des grappes.

Un moyen de réduire l'usage des herbicides Part des traitements herbicides selon le type d'enherbement des vignes à raisin de cuve en 2006



Lecture : pour l'enherbement permanent entre tous les rangs, 3 % des traitements concernent toute la surface de la parcelle. 91 % uniquement le rang, 2 % l'interrang et 4 % sont localisés.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs 2006

Un traitement généralisé au glyphosate pour le désherbage chimique

Matières actives utilisées en 2006 pour le désherbage des vignes à raisin de cuve

Substance active herbicide	Classement toxicologique ¹	Part des surfaces traitées (%)		
		Toutes vignes	Vignes avec couvert permanent	Vignes sans couvert permanent
Glyphosate (sel d'isopropylamine)	Xi et N	70	75	67
Diuron	Xn et N	21	23	19
Aminotriazole	Xn et N	20	22	19
Flazasulfuron	N	19	18	20
Thiocyanate d'ammonium	Xn et N	19	20	18
Flumioxazine	T et N	13	18	10
Glufosinate d'ammonium	Xn	10	10	10
Oryzalin	Xi et N	8	9	8

1. Xi : irritant Xn : nocif N : dangereux pour l'environnement T : toxique.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs 2006



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois Cedex. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition : SSP ■ Impression : SSP Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2009